

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 18 – 22 juillet 2011

CONSERVATION ET GESTION DES REQUINS – RAPPORT SUR L'APPLICATION DES
PLANS-REQUINS ET DES PLANS REGIONAUX, ET SUR LES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS
FOURNIS PAR LES ETATS DES AIRES DE REPARTITION
(point 17 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Président: Le représentant de l'Océanie (M. Robertson);
- Vice-Président: Le représentant suppléant de l'Asie (M. Ishii);
- Membre: Le représentant suppléant de l'Asie (M. Giam);
- Parties observatrices: Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis, Inde, Japon, Koweït, Pologne, République de Corée, Thaïlande; et
- OIG et ONG: Convention sur la conservation des espèces migratrice appartenant à la faune sauvage, Union européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), UICN, *Defenders of Wildlife*, *Fundación Cethus*, *Pew Environment Group*, *SWAN International*, *TRAFFIC*, *the Wildlife Conservation Society (WCS)* et le *WWF*.

Mandat

Dans le contexte de la résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP15) concernant les dispositions prises à l'adresse du Comité pour les animaux, et tenant compte du document AC25 Doc. 17 et de son annexe 1

- a) Examiner les informations fournies par les Etats des aires de répartition dans l'annexe 2 du document AC25 Doc. 17 sur le commerce et autres données et informations pertinentes disponibles;
- b) Préparer des recommandations par espèce, si nécessaire, sur l'amélioration de la conservation des requins; et
- c) Commencer à préparer un projet de proposition pour le rapport du Comité pour les animaux sur les progrès accomplis dans les activités relatives aux requins et aux raies pour soumission à la 16^e session de la Conférence des Parties.

Recommandations

1. Demande que le Secrétariat envoie une notification aux Parties les invitant à soumettre la liste des espèces de requins (Classe Chondrichthyes) dont elles estiment qu'elles requièrent des actions supplémentaires pour en améliorer la conservation et la gestion, y compris, si possible, les mesures concrètes qu'elles jugent nécessaires. Cette liste devrait inclure un résumé d'informations complémentaires à l'appui. Le Secrétariat devrait communiquer les informations reçues [au groupe de travail intersessions sur les requins] pour examen [ultérieur] aux sessions du Comité pour les animaux.

2. Demande que le Secrétariat continue d'informer le Comité pour les animaux sur les derniers développements relatifs à l'intégration des normes trouvées dans les outils CITES sur la délivrance informatisée des permis dans le modèle de données de l'Organisation mondiale des douanes, s'agissant en particulier d'appliquer la résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP15), pour signaler le commerce de requins, si possible au niveau de l'espèce, et de faire rapport sur les codes de produit utilisés pour le commerce des requins.
3. Demande que le Secrétariat sollicite l'apport des Parties, sur la base des questions incluses dans l'annexe au présent document, concernant:
 - a) l'existence de mesures internes (lois, réglementations, etc.) réglementant la pêche, la garde et/ou le débarquement d'espèces de requins ou de raies dans leurs eaux, et si ces mesures s'appliquent uniquement à certaines espèces ou à toutes; et
 - b) l'existence de mesures internes (lois, réglementations, etc.) réglementant l'importation ou l'exportation de parties et de produits de requins (ailerons, chair, peau, organes, etc.), et si c'est le cas, ce que sont ces mesures; et
 - c) la mise à disposition d'informations au Comité pour les animaux et aux Parties.
4. Demande que le Secrétariat CITES collabore étroitement avec le Secrétariat de la FAO, en application du protocole d'accord entre les deux Secrétariats, concernant:
 - a) les questionnaires sur les requins adressés aux Etats, afin d'éviter les doubles-emplois et, en particulier, de maximiser les chances d'obtenir des réponses;
 - b) l'élaboration de l'examen actuel de la FAO sur la mise en œuvre des PAI-requins, en particulier, l'inclusion d'informations sur le commerce et la mise à disposition des informations disponibles et autre appui à la FAO à cet effet; et
 - c) l'examen des réglementations des ORGP sur les requins et leur couverture géographique, y compris les évaluations de stocks, les évaluations des risques écologiques, les mesures de conservation et de gestion (y compris de celles relatives au commerce); et
 - d) la soumission d'un rapport sur ces informations au Comité pour les animaux.
5. Demande que le Secrétariat consulte le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices et collabore étroitement avec lui sur les questions touchant aux requins, en application du protocole d'accord entre les deux Secrétariats, et fasse rapport au Comité pour les animaux.

**Questionnaire pour les Parties à la CITES pratiquant la pêche et le commerce de requins
(Classe Chondrichthyes) sur la base des principes du PAI-requins**

Veillez répondre brièvement (moins de 200 mots) aux questions suivantes.

1. Veiller à ce que la capture de requins par la pêche dirigée et non dirigée soit durable
 - Disposez-vous de mesures nationales axées sur ce but? Dans l'affirmative, veuillez les résumer et indiquer où en est leur application.
 - Etes-vous membre d'une organisation régionale de gestion de la pêche (ORGP) qui a adopté des mesures pour la conservation et la gestion des requins? Dans l'affirmative, veuillez résumer votre application de ces mesures ou toute difficulté rencontrée.
 - Avez-vous signé ou ratifié l'Accord sur les mesures d'Etat portuaires pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illicite, non signalée et non réglementée? Où en est l'application de cet accord?
 - Décrivez les problèmes que vous observez dans les activités de lutte contre la fraude dans la pêche.
2. Evaluer les menaces pesant sur les populations de requins, déterminer et protéger les habitats critiques et mettre en œuvre des stratégies conformes aux principes de durabilité biologique et d'utilisation économique rationnelle à long terme
 - Quelles mesures pour la réunion de données et la recherche avez-vous prises pour atteindre ce but?
3. Identifier notamment les stocks de requins vulnérables ou menacés et leur accorder une attention spéciale
 - Quelles sont les mesures en place pour réduire ou éliminer la prise, la mortalité et/ou le commerce des espèces de requins vulnérables ou menacées?
4. Améliorer et développer des cadres pour établir et coordonner une consultation effective impliquant toutes les parties prenantes aux initiatives de recherche, de gestion et d'éducation dans les Etats et entre eux
5. Réduire au minimum les captures incidentes inutilisées de requins
 - Avez-vous pris des mesures et des réglementations pour atteindre ce but? Dans l'affirmative, veuillez les résumer.
6. Contribuer à la protection de la biodiversité et de la structure et de la fonction des écosystèmes
7. Réduire au minimum les déchets et les rejets de requins capturés, conformément à l'Article VII.2.2 g) du Code de conduite pour une pêche responsable (en requérant, par exemple, la garde des requins dont les ailerons sont prélevés)
 - Réglementez-vous le prélèvement des ailerons de requins (prélèvement et garde des ailerons et rejet en mer du reste de la carcasse, que le requin soit mort ou vivant)? Dans l'affirmative, comment?
8. Encourager l'utilisation complète des requins morts
 - Avez-vous pris des mesures pour atteindre ce but? Dans l'affirmative, veuillez les résumer (veuillez vous référer à la question #5). Où en est l'application?
9. Faciliter de meilleures données sur la capture et les débarquements, par espèce, et le suivi des captures
 - Voir la question ci-dessous.
10. Faciliter l'identification et les rapports incluant des données biologiques et commerciales par espèce
 - Dans quelle mesure exigez-vous l'établissement de rapports incluant des données par espèce, et le suivi des captures, des débarquements, et du commerce des requins par espèce? Veuillez spécifier le taxon (famille, genre ou espèce) qui fait l'objet des rapports.
 - Veuillez spécifier les codes de produit utilisés pour le commerce des requins.